



L'information villageoise-en bref

Tél/03 88 70 51 77

LA CARTE COMMUNALE

L'enquête publique de la carte communale a recueilli une vingtaine de remarques dont 8 sont des réclamations relatives au périmètre et 12 des consultations du dossier.

La suite du projet se fera de la manière suivante :

- premier avis du commissaire enquêteur
- réponse du Conseil Municipal sur les avis du commissaire enquêteur
- avis définitif et publication du rapport
- réponse à toutes les remarques
- envoi du dossier au Préfet du Bas-Rhin pour approbation et publication
- mise en place ou non de la prise de compétence par le Maire de l'instruction des permis de construire et possibilité d'instaurer par secteur le droit de préemption.

FLEURISSEMENT



Même si l'été est bien derrière nous, il est encore temps de s'intéresser au fleurissement :

La commune s'est distinguée en remportant le lauréat des 27 communes de la communauté de communes et pour la première fois, le jury départemental s'est déplacé dans la commune en décernant un prix d'encouragement.

Vous avez aussi été nombreux à participer au jury communal : voici le résultat fort encourageant, dans l'ordre de délibération du jury : Familles Sies Florent, Vierling Denis, Hartz Denise, Muller Eugène, Muhleim Michel, Heim Pierre, Faerber Roland, Mittelhaeuser Roger, Koebel Colette, Tomes Fabienne, Dietrich Antoine, Storck Gérard, Caspar Michel, Delorme Guy, Binder Adèle, Kremmel Pierre, Hors concours : Kraehn Etienne, Kalck Bernard. Félicitations et nos encouragements à toutes les mains vertes.

Une réception aura lieu à la sortie de l'hiver avec Gérard Rettig du Conseil Général et avec l'horticulteur Blind.



COLLECTE DES POUBELLES

Le mercredi 1^{er} novembre étant un jour férié, la collecte des ordures ménagères de la Commune se fera le samedi 28 octobre 2006 le matin.

PROPRETE POUR LA TOUSSAINT

La balayeuse intercommunale fera un passage dans la commune juste avant la Toussaint. Elle passera dans la rue principale et dans la route de Saverne et si cela est nécessaire dans d'autres rues. Les élus se mettront au travail le samedi 28 octobre au matin pour vaquer aux travaux d'automne.

Au cimetière, vous êtes priés de bien séparer les déchets verts et les déchets plastiques. Dans tous les cas, ne pas les mélanger car la plate forme de compostage de Dettwiller nous refusera l'accès à la décharge.

MESSAGE AUX ADOS

L'équipe d'organisation et d'animation du Réseau D'Animation Jeunes (RAJ) invite tous les jeunes à participer à la projection vidéo du 2^{ème} Raid Aventure Jeunesse qui s'était déroulé cet été.

LA PROJECTION AURA LIEU LE LUNDI 30 OCTOBRE 2006 à 19H45 AU CENTRE CULTUREL DE SCHWINDRATZHEIM (rue de la Zorn) .

SORTIE SKI

Dans le cadre de ses activités, le RAJ organise un séjour ski du samedi 3 au samedi 10 mars 2007 à Isola village (Alpes Maritimes) sur les domaines skiables d'Isola 2000 et d'Auron

Lors des derniers jeux inter villages, l'équipe d'organisation avait décidé de répartir le bénéfice de la fête sur le tarif des séjours organisés par le RAJ et d'en faire profiter les jeunes les plus défavorisés.

Le séjour comprend :

- le transport en car
 - la pension complète et l'hébergement
 - prêt du matériel de ski alpin
- forfait de 6 jours de remontées mécaniques

TARIF/ 450€ TARIF RAJ : 350€

Possibilités

- de bénéficier des bons vacances CAF
- d'échelonner le paiement sur 6 mois

A titre d'information pour les familles :

Afin d'organiser ce séjour et du fait du nombre de place limité, nous vous demandons de nous confirmer que votre enfant participera à ce séjour en remplissant ce coupon réponse et à nous le retourner avant le 15 décembre 2006 aux coordonnées suivantes :

Réseau d'Animation Jeunes Cour de la Mairie

67700 Monswiller

E mail : ass.raj@laposte.net

Je soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

M'engage à ce que mon enfant participe au séjour organisé par le RAJ à Isola du 3 au 10 mars 2007.

Un acompte de 50 € est demandé afin de confirmer l'inscription de mon enfant.

Je joins le règlement de l'acompte en chèque ou en espèce.....

Je choisis - le règlement total soit 300€

- le règlement échelonné sur 6 mois soit 50 € d'octobre à mars 2006

Cet acompte vous sera remboursé si le RAJ est dans l'obligation d'annuler ce séjour.

Il ne vous sera pas remboursé si votre enfant ne participe plus au séjour sauf cas particulier (maladie, problèmes familiaux,)

Je reste à votre disposition pour vous fournir d'autres renseignements lors des permanences de la mairie.

Sincères salutations

Votre Maire